



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



pôle emploi

C16/ID013/KCX2

Mme NOMOKO FINDA  
12 RUE DES VIEILLES VIGNES  
77660 CHANGIS SUR MARNE

## Références à rappeler

numéro identifiant 0582585V

LA FERTE SOUS JOUARRE, le 19 juin 2023

## Votre contact en direct

016djamal.saifi@pole-emploi.net

## Objet : Attestation

Pôle emploi certifie

Pôle emploi certifie que vous avez été admise au bénéfice de ALLOCATION D'AIDE AU RETOUR A L'EMPLOI en date du 19 avril 2023 après la fin de votre contrat de travail du 10 mars 2023.

Au 31 mai 2023, vous avez bénéficié de 65 allocations journalières.

Vous pourrez éventuellement prétendre à 620 allocations journalières.

Cette durée d'indemnisation pourra être prolongée dans la limite de 137 jours, en cas de formation réalisée dans les conditions indiquées dans votre notification d'ouverture de droits.

Vous êtes inscrite sur la liste des demandeurs d'emploi en catégorie 1 depuis le 21 mars 2023.

Cette attestation authentifie votre situation au regard de Pôle emploi. Elle est réalisée au vu des éléments connus à ce jour, et ne saurait être utilisée à d'autres fins.

Nous vous prions d'agréer, Madame NOMOKO, nos salutations distinguées.

#### **Le Directeur de l'agence**

Siret : 75273824500022 Code Naf : 4120A  
Urssaf/Msa : 75273824500022

Matricole : 00043  
N° SS : 160019933518031

Emploi : CARRELEUR  
Statut professionnel : Ouvrier  
Niveau : I  
Position : I  
Coefficient : 150

Monsieur MAKAN NOMOKO  
12 RUE DES VIEILLES VIGNES  
77600 CHANGIS SUR MARNE

Entrée : 04/06/2018  
Ancienneté : 4 ans et 10 mois 04/06/2018

Convention collective : Bâtiment (Ouvriers : Région parisienne + 10 salariés)

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales
Salaire de base	151.67	11.7492		1 782.00	
Heures mensuelles majorées 25%	17.33	14.6865		254.52	
Sous total Salaire de base	169.00			2 036.52	
Absence non rémunérée 210423	- 7.00	11.7492	82.24		
Absence non rémunérée, heures majorées	- 0.80	14.6865	11.75		
Indemnité de repas	18.00	1.1000		19.80	
Prime				220.00	
<b>Salaire brut</b>				<b>2 182.33</b>	
<b>Santé</b>					
Securité Sociale - Mal. Mat. Invalid. Décès				2 182.33	7.0000 152.76
Complémentaire - Incap. Invalid. Décès	2 182.33	0.8700	18.99	2 182.33	4.4300 96.68
Complémentaire - Santé	2 182.33	1.6000	34.92	2 182.33	2.4000 52.38
<b>Accidents du travail &amp; mal. professionnelles</b>				2 182.33	6.3600 138.80
<b>Retraite</b>					
Securité Sociale plafonnée	2 182.33	6.9000	150.58	2 182.33	8.5500 186.59
Securité Sociale dépassement	2 182.33	0.4000	8.73	2 182.33	1.9000 41.46
Complémentaire Tranche 1	2 182.33	4.0100	87.51	2 182.33	6.0100 131.16
<b>Famille</b>				2 182.33	3.4500 75.29
<b>Assurance chômage</b>				2 182.33	4.2000 91.65
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.					
Congés payés				1 942.53	19.7000 382.68
OPP BTP				2 197.78	0.1100 2.42
APAS BTP RP				1 942.53	0.4000 7.77
<b>Autres contributions dues par l'employeur</b>					
Autres contributions dues par l'employeur				2 182.33	0.5560 12.13
Autres contributions dues par l'employeur				2 433.30	3.7900 92.22
Autres contributions dues par l'employeur				78.78	8.0000 6.30
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu	2 222.92	6.8000	151.16		
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu	2 222.92	2.9000	64.46		
<b>Exonérations de cotisations employeur</b>					- 435.87
Exonération sociale sur HC/HIS	242.77	- 11.3100	- 27.46		
<b>Total des cotisations et contributions</b>				488.89	
					1 034.42
Indemnité de Repas	18.00	9.9000			
Forfait mensuel NAVIGO Toutes Zones	84.10	50.0000		178.20	
Réintégration fiscale	52.60			42.05	
Exonération sur HC/HS/RTT : montant net fiscal	226.55				
Exonération sur HC/HS/RTT : cumul net fiscal annuel	910.04				
<b>Net à payer avant impôt sur le revenu</b>				<b>1 913.69</b>	
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	30.96				
<b>Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS</b>	1 583.95	- 4.1000	64.94		
Taux personnalisé					

	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Cout Global	Total versé	Allégements
Mensuel									
Annuel									
Acquis									
Pris									
Solde									